

Trois Français devant la justice italienne pour avoir donné de la nourriture aux migrants à Ventimiglia

avril 03, 2017 • de Ilaria Giacomi, Italian Coalition for Civil Rights and Freedoms

À Ventimiglia, en Italie, trois bénévoles français sont poursuivis pour "avoir donné à manger aux migrants sans autorisation".



Trois bénévoles français sont accusés d'avoir donné à manger à des migrants et font désormais l'objet d'une enquête. Les personnes migrantes passent par cette ville espérant franchir la frontière et entrer sur le territoire français.

Un crime de solidarité

À Ventimiglia, un décret municipal, signé en août 2016 par le maire de la ville, Enrico Ioculano, interdit de donner de la nourriture aux migrants. Mais cet arrêté n'a jusqu'à présent jamais été appliqué.

Ce décret fait partie des nombreux "crimes de solidarité" ayant été adoptés en Italie et à travers l'Europe: il participe à la criminalisation de la solidarité envers les personnes en situation de migration et les réfugiés.

Contester une loi inhumaine

L'affaire a provoqué un débat politique. Les élus de la ville, dont le maire, se sont vus critiquer par de nombreux opposants, considérant qu'il est inconcevable d'interdire la solidarité humaine et de punir quiconque souhaiterait apporter son aide à ceux qui sont dans le besoin.

Le maire a cependant défendu le décret en soulignant que Ventimiglia s'est transformée en un "hotspot" et en une ville troublée au cours de la crise migratoire, puisque de nombreux migrants ont choisi cette ville comme destination, espérant ensuite avoir l'opportunité de traverser la frontière et rejoindre la France.

Pendant ce temps, les personnes en situation de migration ont été rassemblées dans le seul centre d'accueil de la ville, qui s'est avéré incapable de répondre au nombre de migrants et à leurs besoins de base.

C'est pourquoi, au cours de l'été dernier, le conseil municipal a jugé nécessaire de limiter l'approvisionnement alimentaire pour des raisons d'hygiène, n'autorisant que quelques associations humanitaires à fournir ce service.

L'aide des bénévoles est essentielle

Néanmoins, la situation est désormais bien différente, puisque le centre d'accueil a commencé à mettre en place des pratiques d'identification, déplaçant les réfugiés vers d'autres centres en Italie, et interdisant à ceux refusant de s'identifier de rester à l'intérieur du centre.

Les associations qui avaient été autorisées à travailler auprès des migrants peuvent le faire à l'intérieur du centre, mais pour nombre de migrants vivant dans la rue, l'aide apportée par les bénévoles français venant chaque jour distribuer de la nourriture et des provisions, est essentielle.

Compte tenu de cela, les ONG des droits de l'homme estiment que ce décret est tout simplement indéfendable. Il représente une insulte à la nature humaine, et va ouvertement à l'encontre la Constitution italienne, en plus d'encourager la discrimination et la haine.

Patrizio Gonnellam président des ONG Antigone et CILD a déclaré que cet incident montrait que les autorités italiennes avaient abandonné toute logique, et a engagé l'association Antigone, qui défend les droits de l'homme dans le système de justice pénal, à mettre des conseillers juridiques à la disposition des bénévoles en question afin de les aider à lutter contre cette décision injuste.